



Contribution de l'OHI à la première partie du rapport du Secrétaire général des NU sur les océans et le droit de la mer

Cette contribution fournie en réponse au courrier *LOS/SGR/2015* en date du 10 décembre 2014 constitue l'apport de l'Organisation hydrographique internationale à la première partie du rapport du Secrétaire général des NU sur les océans et le droit de la mer. Elle traite du thème de la seizième réunion du processus consultatif informel : « Les océans et le développement durable, intégration des trois dimensions du développement durable, à savoir environnementale, sociale et économique ».

Résumé analytique

L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est l'organisation intergouvernementale dont le but principal est d'assurer que l'ensemble des mers, des océans et des eaux navigables du monde soit hydrographié et cartographié. L'OHI compte actuellement 82 Etats membres, sept autres Etats étant en cours d'adhésion à l'Organisation.

Bien que la sécurité de la navigation demeure une préoccupation majeure pour l'OHI, les produits et services hydrographiques visent à appuyer toutes les activités qui ont lieu sur, dans ou sous la mer. L'hydrographie est indissociable des trois dimensions du développement durable des océans et l'OHI est donc l'un des acteurs importants qui sous-tendent le développement durable des océans.

Les activités de l'OHI en 2014 qui ont traité spécifiquement du développement durable des océans concernaient quatre domaines : l'élaboration des normes, directives, produits et services ; le renforcement des capacités ; le renforcement de la prise de conscience du rôle de l'hydrographie ; et la contribution à la promotion de la dimension maritime dans les programmes mondiaux.

Du point de vue de l'OHI, le plus grand défi pour une approche holistique du développement durable des océans est que de grandes parties des mers, des océans et des eaux côtières du monde demeurent non hydrographiées. Ceci a une incidence majeure sur la gestion efficace, l'exploitation durable, et la police éclairée des mers et des océans. C'est une entrave au progrès et au développement économique dans de nombreux Etats côtiers, si ce n'est dans la plupart. Cette situation découle notamment du fait que seule la moitié environ des Etats parties à la Convention SOLAS ont mis en place des dispositions pour assurer des levés hydrographiques et des services de cartographie marine adéquats et sont membres de l'OHI. Dans ce contexte, il est important de continuer à demander aux Etats qui ne l'ont pas encore fait d'envisager activement de devenir membres de l'OHI, et de prier instamment tous les Etats de travailler avec l'OHI à accroître la couverture en informations hydrographiques à l'échelle mondiale.

Le développement simultané des programmes d'après-2015 pour favoriser le développement durable, lutter contre le changement climatique et atténuer les risques associés aux catastrophes naturelles offre une formidable occasion d'intégrer les trois dimensions du développement durable en ce qui concerne non seulement les océans mais plus généralement notre planète Terre tout entière. Pour tirer tous les bénéfices de cette opportunité il convient d'établir des mécanismes de coordination et de coopération efficaces couvrant l'ensemble des parties prenantes, y compris aux niveaux intergouvernemental et inter organisations.

BUREAU HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONAL

**4b, quai Antoine 1er
BP 445
MC 98011 MONACO CEDEX
PRINCIPAUTE DE MONACO**

**Tél. : +377 93 10 81 00
Télécopie : +377 93 10 81 40
Mél : info@iho.int
Web : www.iho.int**

Information sur les activités de l'Organisation hydrographique internationale pour favoriser une intégration des trois dimensions du développement durable en ce qui concerne les océans

Généralités

1. L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est l'organisation intergouvernementale dont le but principal est d'assurer que l'ensemble des mers, des océans et des eaux navigables soit hydrographié et cartographié, via les efforts coordonnés des services hydrographiques nationaux. L'OHI est hébergée par le gouvernement de Monaco depuis sa création en 1921 et elle compte actuellement 82 Etats membres, sept autres Etats côtiers étant en cours d'adhésion à l'Organisation.

2. La référence aux « eaux navigables » ne signifie pas que l'OHI s'intéresse seulement à la sécurité de la navigation. Bien que la sécurité de la navigation demeure une préoccupation majeure pour les services hydrographiques, leurs produits et services visent à appuyer toutes les activités qui ont lieu sur, dans ou sous la mer. Ceci a été souligné par les thèmes des deux dernières Journées mondiales de l'Hydrographie « L'hydrographie – à l'appui de l'économie bleue » en 2013, « L'hydrographie – bien plus que des cartes marines » en 2014. L'OHI est un des acteurs importants qui sous-tendent le développement durable des océans.

3. L'hydrographie implique la mesure de la profondeur de l'eau (bathymétrie) et la détermination de la position de tous les dangers à la navigation qui reposent sur le fond marin tels que les épaves et les rochers. Ceci est réalisé principalement par des navires et des embarcations spécialisés utilisant des sondeurs à écho et des sonars, mais également à l'aide d'aéronefs équipés de lasers. Des informations utiles peuvent également être parfois tirées d'observations par satellite. L'hydrographie implique également la mesure des marées et des courants.

4. Les informations hydrographiques sont essentielles pour la conduite sûre, efficace et durable de toute activité humaine dans, sur ou sous la mer. Sans hydrographie, aucun navire ne prend la mer ; sans hydrographie, aucun port n'est construit; sans hydrographie, aucune infrastructure n'est développée au large ; sans hydrographie, aucun programme environnemental n'est mis en œuvre ; sans hydrographie, aucun rivage n'est sécurisé, aucune île n'est protégée ; sans hydrographie, aucune opération de recherche et de sauvetage n'est tentée ; sans hydrographie, aucune limite maritime n'est déterminée. En conséquence, l'hydrographie est indissociable des trois dimensions du développement durable des océans, en assurant que le milieu marin est respecté et qu'aucun impact négatif d'ordre économique ou social n'est encouru.

5. Les activités de l'OHI en 2014 qui abordent spécifiquement le développement durable des océans concerne quatre domaines : l'élaboration des normes, directives, produits et services, le renforcement des capacités, le renforcement de la sensibilisation au rôle de l'hydrographie et la contribution à la promotion de la dimension maritime dans les programmes mondiaux.

Elaboration des normes, directives, produits et services

6. L'OHI élabore des normes et des directives pour assurer que les informations hydrographiques soient distribuées aux utilisateurs via des produits et services harmonisés et interopérables appropriés. Les développements actuels sont principalement gouvernés par deux contributeurs au développement durable des océans : l'amélioration de la sécurité de la navigation, en particulier via la mise en œuvre de la « e-navigation », et l'appui d'outils de gestion intégrée de l'environnement marin plus efficaces. Ces deux éléments exigent une facilité d'accès à des informations géographiques numériques normalisées de haute qualité. Ces deux éléments sont soutenus par le développement des normes de l'OHI relatives à la nouvelle génération de produits et services numériques dans le cadre de la norme de l'OHI appelée S-100 – *Modèle universel de données hydrographiques*. Une version améliorée de la S-100 est actuellement en cours de finalisation et un certain nombre de spécifications de produit basées sur la S-100 sont en cours d'élaboration par l'OHI et d'autres organisations partenaires. La S-100 a été reconnue par l'Organisation maritime internationale des NU (OMI) comme la norme de base pour la création d'une structure commune de données maritimes pour l'accès aux données et aux services de « e-navigation ».

7. L'OHI développe et tient à jour également des directives pour aider les parties prenantes à mettre en œuvre les prescriptions relatives aux instruments internationaux en appui du développement durable des océans. La 5^{ème} édition du Manuel sur les aspects techniques de la Convention des NU sur le droit de la mer (Manuel TALOS – Publication de l'OHI C-51), publiée en juin 2014, en est un exemple récent. Le manuel TALOS est tenu à jour conjointement par l'OHI et l'Association internationale de géodésie (AIG). Son objectif est de fournir des directives pour assurer une normalisation maximum des aspects techniques de la CNUDM. Le manuel peut être téléchargé sur le site web de l'OHI¹.

8. Il existe trois principaux types de produits qui, sous l'égide de l'OHI, soutiennent le développement durable des océans :

- les cartes marines, publiées sous forme papier ou sous forme numérique (cartes électroniques de navigation) qui sont produites par les services hydrographiques nationaux à l'appui d'une navigation sûre conformément aux exigences de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) ;
- la composante maritime des infrastructures des données spatiales en cours de développement aux niveaux national et régional, laquelle inclut en particulier la bathymétrie à haute résolution (données de profondeur) compilée par les services hydrographiques nationaux ;
- les lots globaux de données bathymétriques de référence, développés et mis à disposition via le projet GEBCO (Carte générale bathymétrique des océans) piloté conjointement par l'OHI et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) des NU.

9. L'OHI continue d'encourager et de soutenir ses Etats membres en vue d'obtenir une couverture adéquate en cartes marines et de contribuer au développement des infrastructures des données spatiales maritimes. Pour aider à établir des priorités en matière d'améliorations cartographiques et d'affectation de ressources, l'OHI s'attache à encourager l'utilisation d'une méthodologie d'évaluation des risques.

10. La couverture mondiale actuelle en cartes électroniques de navigation est proche de la couverture correspondante en cartes papier. Le manque de données hydrographiques fiables empêche de progresser plus avant. Alors que la plupart des routes de navigation établies dans le monde sont relativement sûres du point de vue de la navigation du fait de leur utilisation généralisée par de nombreux navires depuis des années, l'arrivée de bâtiments plus importants ainsi que la nécessité pour les navires de desservir de nouvelles destinations, en particulier dans le cadre de l'expansion du secteur des croisières, ne sont pas soutenues par des levés et des cartes adéquats. A cet égard, les régions polaires constituent une zone particulièrement préoccupante. L'OHI a fait en sorte que les risques et les mesures préventives pertinents soient reflétés dans le Recueil international de règles applicables aux navires exploités dans les eaux polaires (Recueil sur la navigation polaire) qui a été adopté en 2014 par l'OMI. L'OHI a également incité la 37^{ème} réunion consultative du Traité sur l'Antarctique à adopter une résolution sur le renforcement de la coopération en matière de levés hydrographiques et de cartographie des eaux antarctiques.

11. Le principal produit bathymétrique de la GEBCO est un modèle global du fond marin avec une résolution de 30 secondes d'arc. Une nouvelle version de la grille GEBCO, GEBCO_2014, a été publiée en décembre 2014. C'est une mise à jour significative par rapport à la précédente grille GEBCO_08 publiée en janvier 2009. La grille est actuellement disponible au format netCDF, des formats supplémentaires devant être prochainement disponibles ; elle est également disponible en tant que service de cartes en ligne².

Renforcement des capacités

12. Le renforcement des capacités demeure l'une des principales composantes du programme de travail de l'OHI. L'OHI définit le renforcement des capacités comme le processus par lequel l'organisation évalue l'état des dispositions en vigueur et aide les Etats à parvenir au développement et à l'amélioration durable de leur capacité à répondre aux obligations hydrographiques, cartographiques et de sécurité maritime en conformité avec les recommandations des conventions CNUDM, SOLAS et d'autres instruments internationaux. Sa portée englobe tous les besoins hydrographiques car l'hydrographie sous-tend toute autre activité associée à la mer, y compris la sécurité de la navigation, la protection de

¹ www.who.int.

² Cf. www.gebco.net.

l'environnement marin, le développement de l'infrastructure nationale, la gestion de la zone côtière, l'exploration marine, l'exploitation des ressources marines (minéraux, pêche, etc.), la détermination des frontières maritimes, la défense et la sécurité maritimes ainsi que la gestion des catastrophes côtières.

13. Une nouvelle version de la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités a été examinée et approuvée par la Conférence hydrographique internationale (l'équivalent d'une Assemblée dans d'autres organisations intergouvernementales) en 2014. Cette nouvelle version stipule que l'accent devrait être mis sur l'obtention de résultats durables qui seront bénéfiques à une navigation sûre, à la sécurité de la vie en mer, à la protection de l'environnement marin et au développement économique plutôt que sur la création d'une infrastructure de base en tant que telle.

Renforcement de la prise de conscience du rôle de l'hydrographie

14. Le thème de la Journée mondiale de l'hydrographie (JMH) 2014, « L'hydrographie - bien plus que des cartes marines », soulignait la valeur importante de l'hydrographie pour toutes les activités humaines effectuées dans, sur et sous la mer. Différents événements liés à la JMH ont été organisés pendant l'année, notamment au Bangladesh, au Brésil, au Chili, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique, au Japon, à Maurice, à Monaco, au Nigéria, en Pologne, et au Royaume-Uni.

15. Renforcer la prise de conscience du rôle de l'hydrographie était également l'objectif des visites consultatives menées en 2014 en Jordanie, au Liban, au Nicaragua et aux Samoa.

Promotion de la dimension maritime dans les programmes mondiaux

16. Le secrétariat de l'OHI a contribué directement à deux points de l'ordre du jour du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM) : la carte mondiale pour le développement durable ainsi que l'application et l'adoption de normes pour l'information géospatiale mondiale.

17. A l'instigation de la contribution de l'OHI, le rapport du groupe de travail sur la carte mondiale pour le développement durable (GM4SD) souligne la nécessité de traiter du manque de données géospatiales marines appropriées et du lien entre les données terrestres et maritimes dans de nombreuses infrastructures de données spatiales nationales, dans la préparation du programme de développement d'après 2015 et du cadre de réduction des risques de catastrophes pour l'après 2015.

18. Un « guide sur le rôle des normes dans la gestion de l'information géospatiale » et un « document d'accompagnement sur les normes recommandées par niveau » a été préparé conjointement par l'Open Geospatial Consortium (OGC), le comité technique 211 sur l'information géographique/la géomatique de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'OHI pour aider les États membres à mettre en œuvre et à adopter des normes géospatiales au sein de leurs structures nationales. Le guide reconnaît la prise de conscience croissante, à la fois au niveau gouvernemental et dans le secteur privé, du fait que la géographie est une composante vitale de la prise de décision efficace et note que l'information géospatiale doit être facile d'accès et d'utilisation afin de maximiser sa valeur. Le guide explique que les normes jouent un rôle clé à cet égard et sont essentielles à la fourniture de services et des produits géospatiaux officiels qui répondent aux exigences de la communauté d'utilisateurs la plus large. Les normes et la conformité sont une source importante de valeur pour la société et le gouvernement, sont essentielles pour une économie nationale en expansion et indispensables pour la compétitivité mondiale des entreprises et des nations.

19. L'OHI est une organisation participante de GEO, le groupe sur l'observation de la Terre. GEO est un partenariat volontaire de gouvernements et d'organisations internationales qui coordonne les efforts pour établir un réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) afin d'exploiter le potentiel croissant des observations de la Terre à l'appui de la prise de décision, dans un monde toujours plus complexe et en situation de stress environnemental. Lors des sessions plénières du GEO, en janvier et novembre 2014, l'OHI a soutenu l'objectif d'amélioration de la couverture mondiale et de la disponibilité des données, produits et services d'observation de la Terre en tant que fondement d'une croissance durable et a exprimé ses préoccupations quant à l'état inadéquat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans de nombreuses parties des eaux côtières et dans la plupart des mers et des océans du monde. L'OHI a souligné la nécessité de coordonner et de relier les différents programmes et

initiatives traitant de l'observation de la Terre aux niveaux national, régional et international, afin de mieux tirer parti des dispositions existantes, d'éviter les duplications, de combler les lacunes et d'améliorer l'efficacité globale. La déclaration de l'OHI a également noté que son programme de renforcement des capacités contribue à renforcer l'engagement du GEO auprès des pays en développement.

Défis et opportunités relatifs à l'intégration des trois dimensions du développement durable

20. Du point de vue de l'OHI, le principal défi pour une approche holistique du développement durable des océans est que de grandes parties des mers, océans et eaux côtières du monde demeurent non hydrographiées. Ceci a un impact majeur sur la gestion efficace, l'exploitation durable et la police éclairée des mers et des océans. C'est une entrave au progrès et au développement économique dans de nombreux Etats côtiers, si ce n'est dans la plupart.

21. Cette situation découle notamment du fait que seule la moitié environ des Etats parties à la Convention SOLAS ont mis en place des dispositions pour assurer des levés hydrographiques et des services de cartographie marine adéquats et sont membres de l'OHI. En outre, de nombreuses autorités hydrographiques nationales représentées au sein de l'OHI indiquent que l'activité hydrographique sponsorisée par les gouvernements décroît actuellement en raison de pressions financières.

22. Le thème de la célébration de la Journée mondiale de l'hydrographie 2015 (JMH-2015) – « Nos mers et voies navigables – encore à cartographier et explorer complètement » - vise à accroître la sensibilisation et à attirer un soutien pour améliorer la situation. Le thème offre également la possibilité de souligner à la fois les opportunités manquées et les risques potentiels liés au développement continu de ce qu'on appelle l'« économie bleue » et de toutes les autres activités humaines en mer, à une époque où l'humanité a encore une connaissance relativement limitée de la nature et de la forme de la majeure partie du fond de la mer et des dangers qui le parsèment. Le thème donne aussi la possibilité de promouvoir et d'encourager des initiatives novatrices supplémentaires en matière de collecte des données afin de pallier le manque actuel de données bathymétriques utiles, y compris la bathymétrie participative et par satellite qui sont activement examinées par l'OHI, par ses Commissions hydrographiques régionales et par ses Etats membres.

23. Générer des niveaux d'engagement et de soutien gouvernementaux appropriés ainsi que la mise à disposition de ressources adaptées est un objectif stratégique permanent de l'OHI. Le secrétariat de l'OHI a saisi chaque occasion de contacter les Etats qui ne sont pas membres de l'OHI et continuera de le faire. Les Etats du pavillon les plus importants ont constitué une priorité particulière³ mais, d'une manière générale, ils sont peu au fait des questions hydrographiques et cartographiques et il n'est pas facile de les convaincre du bénéfice d'adhérer à l'OHI et de contribuer à résoudre les importants déficits de connaissance hydrographique des mers et des autres voies navigables. En outre, dans le cadre des règles actuelles de la Convention relative à l'OHI, deux à trois années peuvent être nécessaires pour obtenir l'approbation requise de la majorité des deux-tiers des Etats membres existants. Le protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI adopté par la Conférence hydrographique internationale de 2005 comprend des procédures simplifiées et plus encourageantes pour l'admission de nouveaux Etats membres. Pour que les amendements entrent en vigueur, au moins deux tiers des Etats membres existants en 2005 doivent officiellement ratifier le protocole visant à modifier la Convention. A ce jour, 41 gouvernements d'Etats membres sur le minimum requis de 48 ont officiellement notifié leur approbation.

24. Dans ce contexte, il est important que les organes des Nations Unies continuent d'inviter les Etats qui ne l'ont pas encore fait à envisager activement de devenir membres de l'OHI, d'encourager les Etats membres qui n'ont pas encore ratifié le protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI à le faire dans les meilleurs délais et de prier instamment tous les Etats à travailler avec l'OHI afin d'accroître la couverture des informations hydrographiques à l'échelle mondiale.

25. Le développement simultané des programmes d'après 2015 pour favoriser le développement durable, lutter contre le changement climatique et atténuer les risques associés aux catastrophes naturelles

³ Seuls cinq des dix plus importants Etats du pavillon ayant un tonnage déclaré supérieur à 29 millions sont membres de l'OHI.

offre une formidable occasion d'intégrer les trois dimensions du développement durable en ce qui concerne non seulement les océans mais plus généralement notre planète Terre tout entière. Cependant, pour tirer tous les bénéfices de cette opportunité, il convient d'établir des mécanismes de coordination et de coopération efficaces couvrant l'ensemble des parties prenantes, y compris aux niveaux intergouvernemental et inter organisations. L'atomisation, voire la concurrence, des différents organisations et programmes s'intéressant aux océans d'un côté et aux informations géospatiales de l'autre, doit être reconnue et traitée, en tenant compte du rôle majeur des océans dans le développement durable de la Terre.

Janvier 2015